

# FICHE DE POSTE AESH SECTEUR DE ROCHEFORT EN YVELINES, ST ARNOULT EN YVELINES, RAMBOUILLET

L'accompagnant d'élèves en situation de handicap (AESH) doit permettre à l'élève d'acquérir et de renforcer son autonomie dans les apprentissages à l'école. L'AESH est recruté sous contrat de droit public par le ministère de l'Education nationale.

**Missions principales de l'AESH** : L'AESH (H/F) accompagnent un ou plusieurs élèves handicapés en conformité avec le projet personnalisé de scolarisation. Il existe **trois types d'accompagnement** :

- 1. **AESH ayant une fonction collective (AESH-co)** : aide à une équipe d'école ou d'établissement, intégrant plusieurs enfants en situation de handicap dans le cadre d'un dispositif collectif tel qu'une unité locale d'inclusion scolaire (ULIS)
- 2. **AESH-i ayant une fonction individuelle** : aide à l'accueil et à l'inclusion individualisés d'élèves en situation de handicap pour lesquels cette aide a été reconnue nécessaire par la maison départementale des personnes handicapées.
- 3. **AESH-m ayant une fonction d'aide mutualisée** : réponse aux besoins d'accompagnement d'élèves en situation de handicap qui ne requièrent pas une attention soutenue et continue, aide à plusieurs élèves en situation de handicap simultanément.

## **Compétences requises :**

- Compétences liées à la connaissance du jeune, du handicap, des acteurs et des politiques publiques
- Compétences liées aux gestes et postures permettant d'établir avec le jeune une relation de confiance favorisant son autonomie
- Compétences liées aux gestes et postures facilitant l'accès aux apprentissages et à la participation sociale
- Compétences liées aux gestes et postures permettant la réalisation des actes de la vie quotidienne
- Compétences liées au positionnement professionnel et respect du cadre d'intervention
- Compétences liées au positionnement professionnel dans les échanges et la communication

## **Conditions de recrutement de l'AESH :**

- **Sur CDD de 3 ans**, renouvelable une fois. Au-delà de **six ans d'exercice effectif et continu des fonctions**, le **contrat, s'il est reconduit, sera un CDI** passé par le directeur académique des services de l'Education nationale (Dasen) agissant par délégation du recteur.

**Conditions à remplir pour devenir AESH** : ○ être titulaire du **bac** ou titre ou qualification équivalents,

○ ou d'un diplôme professionnel dans le domaine de l'aide à la personne. Il s'agit essentiellement du **diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social** (créé en 2016)

○ ou bien encore **justifier de neuf mois d'expérience professionnelle** dans l'aide à l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap ou accompagnement des étudiants en situation de handicap. C'est le cas notamment des **AVS-PEC**

**Si un poste d'AESH vous intéresse merci de contacter  
Madame DE SOUSA au 07 61 73 11 31**